

Vivre pleinement

sa petite

enfance

**Se construire
pour la vie !**

Regroupement
des centres de la petite enfance
de la Montérégie

Au CPE, votre enfant se prépare pour l'école



Dans un service de garde éducatif de qualité, votre enfant de 4 ans vit dans un environnement qui lui permet d'apprendre par le jeu et à son rythme

L'épanouissement du plein potentiel de l'enfant est favorisé par le CPE ou le service de garde en milieu familial (SGMF) dont l'impact se répercute directement sur son développement social et moteur autant qu'intellectuel, affectif et langagier. Le SGMF et le CPE constituent de véritables tremplins pour chacune des sphères du développement de l'enfant.



Un programme éducatif pour tous les services de garde

En 1997, le gouvernement québécois a voulu encadrer la mission éducative des CPE, des services de garde en milieu familial et des garderies. Désormais, par voie de règlement, il les invite à respecter, dans l'ensemble de leurs actions, les principes fondamentaux du programme éducatif *Accueillir la petite enfance*. Répondant à plusieurs études qui établissent **un lien entre les habiletés motrices des jeunes enfants, leur développement cognitif et leur réussite scolaire**, le ministère de la Famille accorde clairement la priorité au jeu et à l'apprentissage actif.

Les principes de base du Programme éducatif *Accueillir la petite enfance*

✿ Chaque enfant est unique

L'éducatrice et la responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) proposent à l'enfant des situations d'apprentissage qui respectent son rythme de développement, ses besoins et ses intérêts. Ainsi, l'enfant développe son autonomie et son estime de soi et il se construit une solide base pour son entrée à l'école.

✿ L'enfant est le premier agent de son développement

L'éducatrice et la RSG n'ont pas le rôle d'enseigner à l'enfant, mais elles l'accompagnent et offrent un environnement qui lui permet de trouver et de vivre des expériences significatives, qui lui donneront confiance en lui, qui solliciteront sa curiosité naturelle à apprendre.

✿ Le développement de l'enfant est un processus global et intégré

Toute activité interpelle chez l'enfant les diverses sphères de son développement : affective, physique et motrice, sociale et morale, cognitive et langagière. C'est globalement, avec tout ce qu'il est, qu'il explore son univers, qu'il apprend à le comprendre et à le maîtriser.

✿ L'enfant apprend par le jeu

Le jeu est l'outil privilégié du développement et de l'apprentissage de l'enfant. C'est en jouant spontanément qu'il développe ses compétences, acquiert des connaissances et se prépare à l'école. Il explore, il expérimente, il consolide ses acquis. Il apprend à développer des relations, à solutionner des problèmes, à exprimer ses idées, à enrichir son vocabulaire. L'éducatrice et la RSG valorisent, reconnaissent et soutiennent le jeu spontané de l'enfant.

✿ La collaboration entre le personnel éducateur ou les RSG et les parents est essentielle au développement harmonieux de l'enfant

La qualité du lien et la confiance mutuelle développées entre l'éducatrice ou la RSG et le parent, sont déterminantes pour l'enfant. Celui-ci peut ainsi sentir le respect mutuel et partagé que les adultes lui témoignent.

Un personnel qualifié, soucieux du présent et de l'avenir de votre enfant

Par leur offre pédagogique riche et adaptée à la petite enfance, le CPE et le SGMF préparent l'enfant à vivre harmonieusement son intégration scolaire lors de son entrée à la maternelle 5 ans. Pour pouvoir remplir sa mission éducative, le CPE embauche du personnel éducateur qualifié. La formation exigée est la seule au Québec qui vise spécifiquement l'éducation et le développement des enfants de 0 à 5 ans. Quant à elle, la RSG doit avoir suivi une formation obligatoire qui touche le développement global de l'enfant, suivi d'un perfectionnement annuel portant sur son rôle et ses responsabilités. Les personnes qui œuvrent auprès de la petite enfance possèdent donc les qualifications requises pour accueillir et soutenir chaque enfant, dans son individualité.

On pourrait croire que plus on enseigne tôt des notions scolaires à l'enfant, mieux il s'intégrera à « la grande école ». Pourtant, la « scolarisation précoce », c'est-à-dire l'enseignement de notions académiques avant l'âge d'entrer à l'école, ne fait aucune différence positive ; aucun lien de cause à effet n'a été établi entre la scolarisation précoce et la prévention du décrochage ou la facilité d'apprentissage. **Au contraire, un enfant intégré trop tôt dans un contexte scolaire est plus à risque qu'un enfant qui a vécu, à son rythme, toutes les étapes de son développement.**

Impact négatif de la scolarisation précoce : mythe ou réel danger ?

De nombreux chercheurs sont d'avis que scolariser trop tôt les enfants peut engendrer des effets négatifs sur leur développement. En effet, en forçant un enfant de 4 ans à faire des apprentissages scolarisant précoces, on risque de le placer en situation de stress car, en brusquant son rythme de développement, on tue son plaisir d'apprendre. Il en résulte finalement une situation inverse à ce qui avait été souhaité : l'enfant se retrouve en situation de détresse qui, avec le temps, peut se développer en troubles et en désordres divers.

« Lorsqu'on ignore ce que l'enfant doit apprendre et qu'on lui impose ce que l'on veut enseigner, on met les jeunes enfants à risque sans raison valable. »
David Elkind, *Miseducation, Preschoolers at Risk* (1987)

L'éducation proposée en CPE et en SGMF soutient et encourage les apprentissages spontanés. La pierre ne doit pas être jetée à l'enseignement ni à l'apprentissage, mais plutôt au fait de vouloir enseigner des choses au mauvais moment dans la vie d'un jeune enfant. En favorisant chez l'enfant les acquisitions de compétences scolaires, on menace directement l'accès à son outil d'apprentissage privilégié : le jeu spontané et actif.

« Il est donc essentiel d'offrir à l'enfant un environnement qui lui offre toutes les occasions d'apprendre par le jeu, selon son âge, son stade de développement et en respectant son rythme. »

Micheline Lalonde-Graton,
Les dangers de la scolarisation précoce



Qu'en est-il aujourd'hui au Québec ?

Rappelons que le système d'éducation prévoit actuellement l'accueil des enfants de 5 ans à la maternelle et, dans certains cas, la mise en place de prématernelles pour les enfants de 4 ans issus de milieux défavorisés. Le 14 juin 2013, cette pratique a été confirmée par l'adoption du « **Projet de loi n° 23 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans** ». Ce projet de loi vient donc apporter certaines précisions. En complémentarité avec les services de garde éducatifs du territoire, les commissions scolaires pourront offrir un service de maternelle aux enfants de 4 ans :

- ✿ dans les écoles qui ont un indice de grande défavorisation (9 ou 10) ;
- ✿ à ceux qui n'ont pas déjà accès à un autre service éducatif.

L'accès aux enfants de 4 ans à des services éducatifs devrait passer par les CPE et les milieux familiaux

« Les écrits scientifiques démontrent que le simple fait de donner accès à des services comme les maternelles 4 ans ne suffit pas pour modifier le parcours scolaire de ces jeunes enfants. Il faut aussi s'assurer de leur offrir des services de qualité élevée. (...) S'il s'avère que le milieu scolaire ne peut bénéficier des moyens suffisants pour atteindre la qualité en question, il y a lieu de se demander pourquoi ne pas plutôt investir des énergies à rechercher des moyens pour rendre les CPE plus accessibles aux enfants de milieux défavorisés et à renforcer la qualité du réseau actuel au soutien et à l'accueil des enfants issus de milieux défavorisés, comme le recommande d'ailleurs le dernier avis du Conseil supérieur de l'éducation. »

- Extrait de la lettre ouverte de l'Équipe de recherche qualité éducative des services de garde et petite enfance de l'UQÀM, signée par 17 professeurs chercheurs issus de 8 universités canadiennes (2013)

Pour en savoir plus

Association québécoise des centres de la petite enfance. *Centres de la petite enfance (CPE) et services de garde en milieu familial : des milieux de vie adaptés aux besoins des enfants de 4 ans*. Montréal. Février 2013.

Conseil supérieur de l'éducation. *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*. Avis à la Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Août 2012.

Institut de la statistique du Québec. *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2012. Portrait statistique pour le Québec et ses régions administratives*. Québec. 2013.

Gouvernement du Québec. *Projet de loi n°23 : Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves vivant en milieu défavorisé et âgés de quatre ans*, dans *Recueil annuel des lois du Québec*, chapitre 14. 14 juin 2013.

Ministère de la Famille. *Garder le cap sur le développement global des jeunes enfants. L'importance des mots utilisés pour parler de l'Enquête québécoise sur le développement de enfants à la maternelle*. Québec. 2013.

Ministère de la Famille et des Aînés. *Accueillir la petite enfance. Le programme éducatif des services de garde du Québec. Mise à jour*. Québec. 2007.